

## Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 26 Novembre 2015

Sur convocation en date du 17 Novembre 2015 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le jeudi 26 Novembre 2015 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. HEMBISE, M<sup>me</sup> PROTAT, M<sup>me</sup> LEVERT, M. AUMONT, M. TONIUTTI, M. DEFAUX, M<sup>me</sup> DESRAT, M<sup>me</sup> MICHEL, M<sup>me</sup> CHARLOIS, M. MARTIN, M. FEVRE, M<sup>me</sup> PERRARD, M<sup>me</sup> PASQUIER, M. NONOT, M. PETIT, M. BUGNOT, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusées : M<sup>me</sup> CHERRIOT, M<sup>me</sup> MARNAT.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> Sonia PASQUIER.

M. AUTREAU demande au Conseil Municipal de bien vouloir faire une minute de silence en mémoire des victimes des attentats du vendredi 13 novembre 2015.

### **APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :**

Le compte-rendu de la séance du 15 Octobre 2015, publié et affiché en son temps, ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

### **⊗ Nuisances sonores à la MJC : étude et préconisations**

M. AUTREAU présente M. Pierre MINKIEWICZ, du Bureau d'Etudes d'Electroniques de Champagne qui a réalisé l'étude d'impact des nuisances sonores faite à la salle communale et qui va rendre compte de ses tests et des mesures à mettre en place.

Cette étude a été réalisée suite aux réclamations d'un riverain qui se trouve gêné par le bruit généré lors de certaines manifestations organisées dans la salle communale. Des mesures ont donc été réalisées dans la chambre du riverain le plus proche.

Cette étude fait apparaître que lorsque les portes et fenêtres de la salle sont ouvertes, les niveaux sonores chez le riverain dépassent les valeurs fixées par la réglementation. Il apparait donc nécessaire pour se mettre en conformité par rapport à la législation de procéder à des aménagements :

- Limiter le niveau sonore à l'intérieur de la salle à 90 dB, portes et fenêtres fermées, afin de protéger la santé des usagers de la salle
- Limiter le niveau sonore à l'intérieur de la salle à 80 dB lorsque des portes ou des fenêtres de la grande salle sont ouvertes afin de limiter la propagation du bruit chez les voisins

M. MINKIEWICZ propose une installation électronique qui analyse en permanence le niveau de bruit dans la salle. Ce système permettrait de faire la différence dans l'utilisation de la salle avec portes et fenêtres ouvertes ou fermées par l'installation de capteur sur les ouvrants.

Le limiteur de son possède un afficheur avec 3 voyants vert, orange et rouge : lorsque le niveau sonore dans la salle respecte les consignes, le voyant vert est allumé, lorsque le niveau sonore est au niveau de la limite ou la dépasse ponctuellement, le voyant orange s'allume pour prévenir. Enfin lorsque le seuil de bruit est dépassé sans interruption pendant au moins 20 secondes par exemple, toutes les prises électriques (pas l'éclairage) sont coupées pendant environ une minute afin de supprimer l'alimentation de la sonorisation et mettre fin au bruit. Au bout de ce temps programmé écoulé, l'alimentation électrique est réenclenchée automatiquement, sans intervention humaine. Le système électronique reprend alors ses fonctions d'analyse et est de nouveau prêt à une nouvelle coupure.

Ce système permettrait donc de répondre efficacement et automatiquement à la législation et protéger ainsi la commune d'éventuelles plaintes, puisque comme le montre cette étude, la salle n'est actuellement pas aux normes concernant le problème des nuisances sonores.

## ⊗ **Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale,**

Le Préfet de la Marne demande à toutes les collectivités de donner un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Pour le bassin de vie du sud-ouest marnais, le Préfet propose de fusionner la Communauté de Communes du Pays d'Anglure avec la communauté de communes du Sud Marnais (Fère-Champenoise).

Cette nouvelle communauté formera un ensemble de 34 communes comptant 13 142 habitants.

Le Préfet rappelle que la création d'une grande communauté de communes regroupant les 5 EPCI actuels (avec Sézanne, Esternay et Montmirail) **demeure l'objectif** en attendant qu'un accord se fasse, les conditions d'un consensus n'étant pas réunies actuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par

**8 Voix POUR            8 ABSTENTIONS            1 Voix CONTRE**

- Décide de rendre un **avis FAVORABLE** au projet de schéma départemental de coopération intercommunale

## ⊗ **Approbation du schéma de mutualisation de la CCPA,**

M. le Maire reprend les principales orientations présentées dans le schéma de mutualisation des services établi par la Communauté de Communes du Pays d'Anglure, à savoir :

- la constitution de services communs : le secrétariat de mairie et les agents administratifs
- la mise à disposition de matériels et de biens
- la mise en place de conventions de prestations de services entre communes et entre communes et EPCI
- la réalisation de groupements de commandes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par **16 Voix POUR et 1 Voix CONTRE**

- **EMET un avis FAVORABLE** au schéma de mutualisation de la Communauté de communes du Pays d'Anglure.

## ⊗ **Avis sur l'adhésion du SMAVALS au SDDEA,**

Suite à la réforme des collectivités territoriales, le SDDEA va se restructurer pour permettre une action efficace sur les milieux aquatiques, à l'échelle d'unités hydrographiques cohérentes. Un syndicat mixte ouvert va donc être créé avec le Département de l'Aube afin que ce syndicat gère le cycle complet de l'eau avec l'eau potable, l'assainissement, la gestion des milieux aquatiques, la protection contre les inondations et la démoustication.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion du Syndicat Mixte d'Aménagement de la vallée de la Seine en aval de Méry-sur-Seine au nouveau Syndicat Mixte de l'eau, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, des milieux aquatiques et de démoustication ouvert créé avec le Département de l'Aube.
- -APPROUVE les projets de statuts du nouveau syndicat mixte ouvert.

## ⊗ **Tarifs communaux pour 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'appliquer les tarifs communaux suivants à compter du **1<sup>er</sup> Janvier 2016** :

<b>OBJET</b>	<b>TARIFS 2016</b>
Photocopie <b>A4 en noir et blanc</b>	0,18 €
Photocopie <b>A3 en noir et blanc</b>	0,36 €
Photocopie <b>A4 en Couleurs</b>	1,00 €
Photocopie <b>A3 en Couleurs</b>	2,00 €
<b>Droits de place pour les marchands ambulants occasionnels</b> , type camion d'outillages, vendeurs de vêtements, de matelas, le mètre linéaire	2,60 € / ml
Salle du stade le week-end pour les habitants de la commune	70,00 €
Salle du stade le week-end pour les personnes extérieures à la commune	110,00 €
Salle du stade 1 jour en semaine pour les habitants de la commune	40,00 €
Salle du stade 1 jour en semaine pour les personnes extérieures à la commune	60,00 €
Salle communale P. et M. Davesne pour vin d'honneur	80,00 €
Salle communale P. et M. Davesne le week-end	180,00 €
Concession pleine terre 2 m x 1 m - 30 ans	200,00 €
Case de columbarium pour 2 à 3 urnes max - 15 ans	250,00 €
Case de columbarium pour 2 à 3 urnes max - 30 ans	500,00 €
Caveau cinéraire pour 4 à 5 urnes maximum - 15 ans	200,00 €
Caveau cinéraire pour 4 à 5 urnes maximum - 30 ans	400,00 €
Droit de pêche au plan d'eau du 01/03 au 01/12 - résidents de la commune	14,00 €
Droit de pêche au plan d'eau du 01/03 au 01/12 - non-résidents commune	28,00 €

## ☉ Aires de jeux

M<sup>me</sup> PROTAT rend compte des éléments vus avec le groupe de travail lors de ses 2 réunions.

M. MARTIN, qui s'est chargé de faire établir des devis, présente le projet chiffré retenu par le groupe de travail.

Il a été demandé plusieurs devis pour l'installation de jeux pour enfants en bas âge sur la Place du Maréchal Brune. L'implantation sur cette place permettrait aux parents et enfants d'y accéder facilement, lors de l'attente du car scolaire par exemple. Cette place se situe sur une chaîne de déplacement très fréquentée par les piétons et permettrait une dynamisation de l'utilisation de cet espace public par les habitants.

M. le Maire tient à rappeler qu'il est nécessaire de conserver un maximum de places de stationnement et de limiter l'emprise du projet sur la partie bitumée, en favorisant une installation sur les parties enherbées.

Le groupe de travail a choisi le projet de la société I.M.A.J. qui propose des structures en inox, avec des sols amortissants coulés sur place pour un montant total de 20 797,30 € H.T.

Après discussions et échanges de vues, M. le Maire propose de voter pour le projet dans sa globalité mais de revoir le positionnement exact des éléments à l'échelle, sur place, afin de pouvoir juger de l'opportunité de leur implantation par rapport au stationnement des véhicules, à l'entretien des arbres présents et aux nuisances que ceux-ci peuvent engendrer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 16 Voix POUR et 1 Voix CONTRE :

- DECIDE d'accepter le projet proposé par la société I.M.A.J. pour un montant de 20 797,30 € H.T., sous réserve de contrôler l'implantation sur la Place Maréchal Brune.

## • Informations

Liaison piétonne : 4 entreprises ont répondu à la mise en concurrence pour le marché de maîtrise d'œuvre. L'entreprise la moins disante est FP GEOMETRE EXPERT qui a une offre de prix à 3,70 % du montant des travaux. Le Conseil Municipal décide de retenir cette entreprise.

## • Questions diverses.

M. HEMBISE : la rambarde béton de la passerelle de la Bûche va être tronçonnée à partir du lundi 30 novembre. De nouvelles rambardes en acier galvanisé peintes vont être installées en remplacement.

M<sup>me</sup> PERRARD : signale des trous à reboucher en grave sur les bords de la rue Pierre Brocheton.

M<sup>me</sup> CHARLOIS : signale des trous à reprendre dans l'Allée Henri Martin, près du cimetière.  
Demande l'avancement du dossier avec M. BERY.

M. AUTREAU informe l'avoir rencontré pour lui signifier que la commune ne vendrait pas sa parcelle et qu'il devait justifier de la fermeture installée sur le domaine public. M. BERY n'a pas encore fourni de pièces justificatives.

M. BUGNOT : demande à remettre du tout-venant sur le chemin de la Croix Champvion. Informe que la poubelle de la cuisine de la MJC a été défoncée et qu'il faudrait être vigilant lors des états des lieux.

M. MARTIN : demande à installer un « Cédez-le-passage » ou un « Stop » rue Pierre Brossolette, au carrefour entre la route de Clesles et la route de Bagneux. Les véhicules venant de Clesles ont une vitesse excessive et ne respectent pas la priorité à droite de la rue du Général de Gaulle, cette modification permettrait de ralentir les véhicules à ce niveau.

M. AUTREAU informe qu'il s'agit de routes départementales et qu'une consultation préalable du Conseil Départemental serait souhaitable.

M. FEVRE : informe que du lierre venant de la propriété voisine, grimpe jusqu'aux chéneaux de la salle communale. Il est donc nécessaire de faire intervenir les services techniques.

M. TONIUTTI : demande à nouveau que le marquage de la ligne centrale soit refait dans les virages de la rue Pierre Brocheton et qu'un panneau indicateur de rue soit installé à l'entrée en venant de Maizières.  
- constate une augmentation du trafic de poids lourds rue Marcel Cachin, ayant de plus des vitesses très excessives.

M<sup>me</sup> PROTAT : informe que la distribution des colis de Noël aux Anciens, préparé par « Délices de nos terroirs » de Maizières, aura lieu le **LUNDI 14 DECEMBRE à partir de 09 h 00**  
Le repas aura lieu samedi 28 novembre à la salle communale et il sera confectionné par le service traiteur de l'Auberge du Cygne de la Croix à Nogent.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 11 H 55.

Vu, la secrétaire de séance  
Sonia PASQUIER



Vu, le Maire  
James AUTREAU.

